

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4519**

Intitulé

TP : Titre professionnel Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option machinisme agricole, option parcs et jardins

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Option machinisme agricole

La finalité de cet emploi est de maintenir en état de fonctionnement les matériels agricoles et leurs équipements pour optimiser la production.

Le (la) professionnel (le) réalise la maintenance, la réparation et le dépannage des matériels agricoles en atelier ou chez le client. Il (elle) intervient sur de nombreuses familles de matériels et d'équipements agroalimentaires, pour les cultures « céréalières » par exemple : moissonneuse-batteuse, presses ramasseuses, matériels de préparation du sol, de traitement des cultures, au matériel d'élevage ou de cultures « spécialisées » (viticulture, arboriculture). Ces matériels et équipements sont sans cesse améliorés par le déploiement de dispositif de pilotage, de contrôle, d'asservissement, de confort et de sécurité. Ces systèmes et dispositifs combinent plusieurs technologies telles que la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique, la pneumatique dont le pilotage est souvent assuré par des systèmes informatiques embarqués. Lors d'interventions sur ces ensembles, il (elle) s'appuie sur l'utilisation d'appareils de contrôle et de réparation propres à chaque catégorie de matériels, ce qui nécessite la connaissance de leur fonctionnement en production. Dans le cadre de ses interventions, il (elle) réalise la mise au point du matériel neuf : montage, contrôle, essai, puis livraison et réglage chez le client. Il (elle) est amené (e) à effectuer du reconditionnement, des réparations de pièces usagées ou d'usure spécifique au matériel agricole par des opérations courantes de mécanique générale et de soudure.

Pour réaliser ces opérations, le (la) mécanicien (ne) s'appuie sur une documentation technique qui précise les modes opératoires, les données techniques de contrôle, les réglages établis par le constructeur. Il (elle) possède les connaissances nécessaires pour interpréter la lecture de plans, de schémas de systèmes utilisant différentes sources d'énergie pour effectuer la réparation ou le dépannage de ces systèmes.

Il (elle) exécute les opérations à partir d'un ordre de réparation sur lequel sont consignés les travaux à réaliser, définis par son responsable hiérarchique.

Il (elle) peut être amené (e) à se déplacer avec un VL ou VUL afin de se rendre chez des clients pour effectuer des interventions. Le permis de conduire B est nécessaire. Il (elle) dépanne les matériels d'après les consignes fixées par son responsable hiérarchique. Sur le site le (la) mécanicien (ne) localise plus précisément la panne et en fonction de la situation rencontrée, il (elle) intervient souvent par échange d'organes ou de composants.

Le (la) mécanicien (ne) s'adapte à l'environnement professionnel du monde agricole. La saisonnalité des travaux (ex : moissons) entraîne des pics d'activité, certaines interventions présentent un caractère d'urgence et le (la) mécanicien (ne) adapte sa méthode de travail. Il (elle) possède des qualités relationnelles, une bonne représentation des risques professionnels et une sensibilisation à la protection de l'environnement.

Option parcs et jardins

La finalité de cet emploi est de maintenir en état de fonctionnement les matériels de parcs et jardins et leurs équipements pour optimiser la production. Le (la) professionnel (le) effectue à partir d'un ordre de réparation établi par son responsable hiérarchique, sur lequel sont consignés les travaux qu'il devra réaliser, des actions de maintenance préventive, les révisions périodiques préconisées par les constructeurs, la réparation et le dépannage des matériels de parcs et jardins en atelier ou chez le client. Il (elle) intervient sur de nombreuses familles de matériels et d'équipements : microtracteurs, motoculteurs, motobineuses, faucheuses, tondeuses, débroussailluses, taille-haies, tronçonneuses, broyeurs, remorques, motopompes, groupes électrogènes, nettoyeur hp. La multiplicité, les performances de ces matériels et équipements demandent aux professionnels de posséder des savoirs multi-technologiques pour la compréhension du contexte de la maintenance. Lors des interventions, il (elle) s'appuie sur une documentation technique qui précise les modes opératoires, les données techniques de contrôle, de réglages établis par le constructeur, sur l'utilisation d'appareil de contrôle, de réparation et d'outillage propres à chaque catégorie de matériels. Cela nécessite la connaissance de leur fonctionnement en production : préparation des sols (labour, débroussaillage, ramassage et traitement des déchets...), espaces verts (tonte, scarifications, traitement phytosanitaire, irrigation...), jardinage (taille...), exploitation forestière (abattage, élagage, broyage...).

Dans le cadre de ses interventions, il (elle) réalise la mise en service du matériel neuf : montage des matériels, équipements et accessoires, réglages, essai, livraison. Il (elle) effectue du reconditionnement, des réparations de pièces usagées ou d'usure spécifique aux matériels parcs et jardins par des opérations courantes de mécanique générale et de soudure.

Il (elle) doit s'adapter à l'environnement professionnel du monde des espaces verts et forestiers. La saisonnalité des travaux (ex : la tonte des espaces verts...) entraîne des pics d'activité, certaines interventions présentent un caractère d'urgence et le (la) mécanicien (ne) doit adapter sa méthode de travail.

Il (elle) peut être amené (e) à se déplacer avec un VL ou VUL pour se rendre chez un client. Le permis de conduire B est nécessaire. Il (elle) dépanne les matériels d'après les consignes fixées par son responsable hiérarchique. Sur le site, le (la) mécanicien (ne) localise plus précisément la panne et en fonction de la situation rencontrée, il (elle) intervient souvent par échange d'organes ou de composants.

Il (elle) possède des qualités de communication, une bonne représentation des risques professionnels et une sensibilisation à la protection de l'environnement.

1. Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels Prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé.

Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées.

Manœuvrer les matériels en sécurité.

Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique.

Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués.

Entretien et contrôler les embrayages et transmissions.

Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.

Contrôler les circuits hydrauliques et échanger les composants.

Soit l'option machinisme agricole

2. Assurer la remise en état et le dépannage des matériels agricoles

Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.

Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels agricoles.

Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques embarqués des matériels agricoles.

Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels agricoles.

Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels agricoles.

Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole.

Soit l'option parcs et jardins

2. Assurer la remise en état et le dépannage des matériels de parcs et jardins

Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins.

Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins.

Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins.

Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels de parcs et jardins.

Réaliser la maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises de service et de maintenance des machines agricoles, les artisans ruraux.

Les réseaux des constructeurs, concessions, agences. Les ateliers des collectivités territoriales.

Les coopératives de travaux agricoles (CUMA)... Les entreprises de location des matériels. Les grandes enseignes de magasins de bricolage.

Responsable de parc de matériels et équipements.

Mécanicien (ne) réparateur (trice) de matériels agricoles.

Mécanicien (ne) réparateur (trice) spécialisé (e).

Mécanicien (ne) réparateur (trice) de matériels de parcs et jardins.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1603 : Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

Réglementation d'activités :

Le mécanicien doit être titulaire :

— soit d'une autorisation de conduite établie par le chef d'entreprise pour le déplacement interne à l'entreprise des engins hors production (tracteur d'une puissance supérieur de 50 CV) ;

— soit du CACES (recommandation CNAMTS R 372 m catégorie 10 pour les engins agricoles, recommandation CNAMTS R 372 m catégorie 10 pour les parcs et jardins).

De plus, pour l'option machinisme agricole :

D'une attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes en famille 2 catégorie 5 ou de son équivalence.

D'une habilitation norme UTE-C18550 pour intervenir sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4519 - Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels</p>	<p>Prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé.</p> <p>Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées.</p> <p>Manœuvrer les matériels en sécurité.</p> <p>Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique.</p> <p>Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués.</p> <p>Entretien et contrôler les embrayages et transmissions.</p> <p>Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.</p> <p>Contrôler les circuits hydrauliques et échanger les composants.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4519 - Option machinisme agricole Assurer la remise en état et le dépannages des matériels agricoles</p>	<p>Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.</p> <p>Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels agricoles.</p> <p>Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques embarqués des matériels agricoles.</p> <p>Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels agricoles.</p> <p>Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels agricoles.</p> <p>Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4519 - Option parcs et jardins Assurer la remise en état et le dépannage des matériels de parcs et jardins	Assurer la remise en état et le dépannage des matériels de parcs et jardins Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins. Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins. Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins. Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels de parcs et jardins. Réaliser la maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12/05/2006 paru au JO du 03/06/2006 - Arrêté du 15/04/2011 paru au JO du 24/05/2011 - Arrêté du 25/05/2012 paru au JO du 19/07/2012 - Arrêté du 22/06/2017 prorogeant des spécialités de TP paru au JO du 30/06/2017 - Arrêté du 27/11/2017 paru au JO du 07/12/2017 & Arrêté du 07/12/2017 paru au JO du 12/01/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.travail-emploi.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Suite à l'arrêté du 25 mai 2012, le titre "mécanicien(ne) réparateur(trice) d'équipements et d'engins motorisés option matériels de parcs et jardins, option machinisme agricole, option matériels de maintenance" devient "mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériels agricoles et d'espaces verts, option machinisme agricole, option parcs et jardins"